

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN (à Madame PARIS)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame ARBORE (à Madame SONNERY)
Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE)

EXCUSÉ :

Monsieur ABBES

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Monsieur RICHER est désigné secrétaire de séance.

2024.02.04 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 7.5 – Subventions

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024.02.03 en date du 05 avril 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240405-DEL_2024_02_04-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions dont la liste est jointe à cette délibération.

Le montant total proposé est de **526 212,00 €**

La Commission Municipale **Cohésion sociale et Solidarité**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et rénovation urbaine**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine** lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Action Éducative et vie scolaire** lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Intergénérationnel – Jumelage et Conseil Municipal des Jeunes** lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Sports – Loisirs – Évènementiels et Espace 1500**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la liste des subventions telle que jointe à la présente délibération ;
2. **DE DIRE** que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande et que conformément au règlement intérieur d'attribution des subventions, les crédits alloués sont versés au prorata des dépenses réelles engagées pour la réalisation du projet ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions dont les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **12 AVR. 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Alain RICHER
Secrétaire de séance

